

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'attribuer une subvention de 5.000 € à l'Association Pignon sur Rue qui est un regroupement d'associations s'occupant des modes doux de déplacement (notamment le vélo) et de leur développement à Lyon.

M. Vesco développera cette thématique puisqu'il connaît très bien chacune de ces associations. Je veux simplement dire le rôle important que joue ce regroupement d'associations pour le développement, la promotion, mais aussi le bon partage de l'espace public par les cyclistes. Il y a des séances de formation d'usage du vélo en milieu urbain pour adultes et pour enfants, des indications sur la sécurité, sur le respect des règles d'utilisation d'espaces publics, sur l'organisation d'événements et d'animations. Cela, bien sûr, est tout fait important dans un temps où le nombre de cyclistes s'est multiplié tandis que les accidents, eux, n'ont heureusement pas du tout augmenté pour les cyclistes, si bien que le cyclisme urbain se développe aujourd'hui avec beaucoup moins de risques que dans le passé, dans notre ville, et c'est sûrement un résultat auquel contribue un collectif d'associations comme celui-ci. La Commission a donné un avis favorable.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, juste un mot rapide pour rappeler, puisque nous parlons de cette articulation entre les efforts publics et privés, qu'on a une illustration avec Pignon sur Rue qui est le troisième pied indispensable de ce trépied de la politique modes doux Lyon/Grand Lyon, telle qu'on l'a conçue au mandat précédent, à côté du réseau cyclable proprement dit, du vélo lui-même, que ce soit le Vélo'v ou les vélos « persos » qui se développent, et puis évidemment les associations modes doux dont il s'agissait de s'assurer l'adhésion et la participation, c'est-à-dire celles du monde associatif aux politiques publiques de Lyon et du Grand Lyon.

Donc, comme l'a rappelé M. le Premier Adjoint, plusieurs types d'activités sont réunies au numéro 10 de la rue Saint-Polycarpe. Il faut souligner que c'est devenu le plus grand fonds documentaire Vélos de France en trois ans ; c'est une progression intéressante de l'événementiel avec la Fête du Vélo qui est une occasion d'actionner cette association, la Bourse aux vélos, le Recycleur qui est un endroit où les gens viennent réparer eux-mêmes leur vélo, plusieurs milliers d'adhérents avec un doublement depuis qu'on a installé cette association rue Saint-Polycarpe. Voilà donc un monde associatif motivé, compétent, des militants intelligents qui tirent la corde dans le même sens que la Ville de Lyon et le Grand Lyon.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au nom du Groupe Les Verts je voudrais d'abord dire que sur cette question-là avec le Modem, M. Vesco pourrait presque dire que nous sommes « en tandem » puisque nous sommes tout à fait d'accord. Je ne parle que de cette question, bien évidemment.

Je voudrais juste dire que nous nous félicitons de l'attribution de cette subvention à l'Association Pignon sur Rue qui, par son expertise technique et d'usage comme cela a été dit, est une association des plus précieuses, et aussi que cette expertise est là encore pour une très grande part celle de bénévoles. Notre groupe souhaitait le souligner et les remercier.

Parmi les trois missions de cette association, au-delà de l'animation et du centre de documentation remarquable comme l'a souligné mon collègue en tandem, signalons la part importante du conseil aux collectivités pour leur politique en faveur du vélo. Ce développement très important du vélo à Lyon est sans doute issu de notre politique volontariste avec Vélo'v bien sûr, mais aussi certainement de l'aménagement de voiries. Le vélo est redevenu un mode de déplacement dans la ville, pertinent pour nos multiples déplacements quotidiens, qu'il s'agisse d'aller du domicile au travail, de faire des courses, etc...

Ce développement est très important puisque la part du vélo a doublé dans les déplacements de nos concitoyens, tandis que la part des véhicules motorisés diminuait de 10 %, même si l'écart reste encore très fort. Mais cette part modale du vélo stagne aujourd'hui à 3 %. Pour comparaison, elle est de 4 % à Genève, 7 % à Strasbourg, 10 % à Zurich et de plus de 30 % à Copenhague. Il nous reste donc une vaste marge de progression et pour cela, bien des blocages à lever encore : le nombre insuffisant d'arceaux et de parcs à vélos, les doubles sens cyclables à généraliser dans les zones 30 comme l'y invite, cela a déjà été dit aussi, le décret du 30 juillet 2008 pris par le Comité interministériel de la Sécurité routière, le maillage des pistes et l'indispensable remonte-pente pour les cyclistes Croix-Roussiens dont les mollets n'ont pas à souffrir à ce point, pour ne citer que quelques exemples.

Je terminerai par une formule vélocipédique qui plait en général aux coursiers, qui dit que pour mettre la grande vitesse il faut « mettre tout à droite », c'est-à-dire qu'il faut mettre le grand braquet, le petit pignon et que c'est comme ça qu'on obtient la plus grande vitesse.

C'est peut-être comme ça qu'on devrait faire à Lyon sur cette question-là : « mettre tout à droite », mais je voudrais juste bien préciser à mes collègues de la Minorité que cela ne fonctionne qu'en matière vélocipédique. D'ailleurs je crois que les Lyonnais l'ont bien compris il y a quelques mois. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)